



# **PROJET SOCIAL & DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Etablissement d'accueil de jeunes enfants**

**Type de la structure :**

**Grande CRECHE**

**LES PETITS FILOUS**

**3, Allée des droits de l'enfant**

**42290 SORBIERS**

**0477530304**

# Sommaire

**Environnement social et économique de la structure :**

<b>1 - Caractéristique géographique</b>	<b>3</b>
<b>2 - Caractéristique de l'établissement</b>	<b>3</b>
<b>3 - Historique de la structure</b>	<b>4</b>
<b>4 - L'offre de service aux familles</b>	<b>5</b>
<b>5 - Nos partenaires</b>	<b>5</b>
<b>6- Participation des familles à la vie de la structure et actions de soutien à la parentalité proposées</b>	<b>7</b>
<b>7- Le développement durable</b>	<b>7</b>

**Adoptée le :** 19/04/2023 - **Par :** Le conseil d'administration

## **1 - Caractéristique géographique, démographique et contexte local**

La ville de Sorbiers est une commune urbaine, elle appartient à l'unité urbaine appelée Saint-Etienne Métropole. Elle est située dans le département de la Loire en région Auvergne-Rhône Alpes.

La ville de Sorbiers se détache sur une crête située à la rencontre des vallées du Langonnand et de l'Onzon. La commune a une superficie de 1220ha, et présente la particularité d'une organisation bipolaire et excentrée :

- le Bourg
- le Valjoly, le Grand Quartier.

Ces deux secteurs sont desservis par 2 lignes de bus allant sur St Etienne. La ligne 10 partant du bourg et la ligne 14 partant du Grand Quartier.

La commune compte 8083 habitants, résident sur les 12.19 km<sup>2</sup> que comporte la commune.

Le nombre de familles installées sur Sorbiers est en légère baisse (1272 en 2020, 1243 en 2021 soit -2.3%) ainsi que le nombre de familles avec enfants (879 en 2020 et 867 en 2021 soit -1.4%) et le nombre de famille avec enfants de 0 à 6 ans (433 en 2020 et 425 en 2021 soit -1.8%).

La part des 0/6 ans a légèrement baissé (469 enfants en 2020 contre 458 enfants en 2021 soit -2.3%).

Cependant le nombre de naissance a augmenté de 16% en 2022/ 2021 et était stable sur les 2 années 2020/2021 (68 pour l'année 2020, 67 pour l'année 2021, 78 pour l'année 2022).

## **2 – Caractéristique de l'établissement**

Identification du gestionnaire de la structure

Gestionnaire : Association LES PETITS FILOUS

Représentée par un bureau (président, trésorier et secrétaire), élu par le conseil d'administration

Structure : Grande Crèche LES PETITS FILOUS

3 allée des droits de l'enfant (quartier du Valjoly) 42290 SORBIERS

Tel : 04 77 53 03 04

[www.creche-lespetitsfilous.fr](http://www.creche-lespetitsfilous.fr)

[chantal.murray@lespetitsfilous.fr](mailto:chantal.murray@lespetitsfilous.fr)

Responsables :

Me Chantal MURRAY, directrice, Educateur Jeunes enfants

Me Florence LATTA, adjointe pédagogique, éducatrice de jeunes enfants

Me Annie MONTIGNY, référent santé, Infirmière diplômée d'état

Me Nathalie MASSARDIER, adjointe administrative et financière

Nature de l'établissement

C'est une structure d'accueil collectif de jeunes enfants disposant d'un agrément de 40 places polyvalentes (proposant de l'accueil régulier et occasionnel) dont 2 places à destination du public prioritaire selon l'article D214-7 du code de l'action sociale et des familles (familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources : demandeurs d'emploi, parent isolé, personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle,...).

Les modalités et les dispositions prises pour ces 2 places font l'objet d'une étude préalable aux commissions d'admission.

Les locaux actuels ne peuvent plus permettre une extension donc d'agrément supérieur.

Elle vise à faciliter l'accessibilité de garde à tous les habitants de Sorbiers, sans discrimination, en toute équité : accueillir les enfants de toutes les familles quelle que soit leur situation familiale, économique et sociale pour faciliter la diversité et la mixité sociale.

Les commissions d'admission sont réalisées dans l'anonymat des familles sur la base de critères équitables dans l'intérêt de la continuité et pérennité de la structure.

L'accueil des enfants des familles d'autres communes peut se faire, à titre exceptionnel.

2 places

La prise en compte des singularités se traduit par :

✓ La période d'adaptation : Pour que l'accueil se passe au mieux, un temps de rencontre enfants-parents professionnels est posé préparant l'enfant et ses parents à l'entrée dans le nouveau lieu de vie. Ce temps d'adaptation est progressif, organisé en fonction des disponibilités de la famille et du lieu d'accueil afin que la première séparation puisse se faire dans la sérénité et en confiance pour les parents et l'enfant.

✓ L'accueil d'enfants ayant des troubles de santé nécessitant un traitement à long terme et quotidien ou des enfants porteurs d'un handicap se fait par un échange entre les parents et la directrice de la crèche, qui évaluent si le lieu peut accueillir l'enfant, et comment. Si l'accueil peut se faire, l'infirmière rédige un PAI (Projet d'accueil individualisé) engageant aussi bien le lieu d'accueil, la famille et les partenaires associés (Médecins...).

✓ L'accueil d'un enfant en situation sociale particulière nécessite la mise en lien des parents, de la structure et des institutions concernées pour trouver la solution d'accueil de l'enfant souhaitée et adaptée.

Actuellement, les locaux, l'intérêt de l'enfant et l'équilibre financier ne permettent pas de réserver une place d'urgence.

### **3 - Historique de la structure**

En 1986, un groupe de parents en panne de mode d'accueil se réunit sur la commune de Sorbiers et initie le projet de création d'un lieu d'accueil. Il leur faut environ 2 ans pour mener à bien ce projet avec le soutien de la municipalité (enquêtes, recherches de locaux, contacts avec les partenaires et élaboration du projet éducatif).

L'association Les Petits Filous voit le jour le 10 Octobre 1989 au 1 rue de l'Onzon à Sorbiers (20 places-129 m<sup>2</sup>).

La mairie de Sorbiers met à disposition les locaux.

En 1993, dans les mêmes locaux, les Petits Filous s'agrandissent en aménageant l'étage du bâtiment (+ 100m<sup>2</sup>) et augmentent leur capacité d'accueil (30 places) compte-tenu de la forte demande de garde.

En 2000 : L'offre d'accueil est de nouveau saturée d'où le projet d'un second agrandissement. Celui-ci est impossible à réaliser sur les locaux actuels.

La Mairie de SORBIERS en accord avec l'association décide donc de réaliser une nouvelle structure co-financée par la CNAF.

De 2001 à 2003 : Constitution d'un comité de pilotage pour la nouvelle structure de 36 places (CAF, Mairie, PMI, directrice, parents, association, ...)

Le choix du site s'est porté sur le 3 Allée des droits de l'enfant à Sorbiers à 200 m du site actuel.

En octobre 2003 débutent les travaux.

La nouvelle structure ouvre le 26/08/2004 avec 493m<sup>2</sup> et un agrément de 36 places.

En 2006 : La Mairie de Saint Christo en Jarez souhaite participer au budget de fonctionnement de la structure afin de pouvoir disposer de places d'accueil. La subvention accordée est fonction du nombre d'heures de garde utilisées par les familles de Saint Christo en Jarez.

Au 01/01/2008 : La capacité d'accueil augmente, avec un agrément de 40 places (plafond compte-tenu de la surface de la structure).

En Novembre 2010, la commune de Sorbiers souhaite disposer de la totalité des berceaux de la crèche pour les Sorbérans et l'on stoppe les inscriptions d'enfants de Saint Christo en Jarez.

#### **4 – L’offre de service aux familles sur la commune de Sorbiers**

Il existe de nombreuses possibilités d’accueil du jeune enfant sur la commune de SORBIERS :

- **Un Relais Petite Enfance (RPE) inter-communal « La Ribambelle »** (Sorbiers + La Talaudière) : Sur le territoire, 49 assistantes maternelles agréées sont actives en 2022 ( / 53 en 2021 et 56 en 2020). On note donc une légère baisse dans la profession.  
Cela représente 102 places d’accueil dont 17 en périscolaire ( / respectivement 158 et 30 en 2021 et 184 et 40 en 2020). Les places d’accueil subissent une forte baisse depuis ces dernières années.  
A noter que 121 enfants ont été accueillis en 2021 chez des assistantes maternelles sur le territoire (86 de 0-2 ans et 30 de 3-5 ans).
- **Un Lieu d’Accueil Enfants Parents (LAEP) inter-communal « Les Petits Poucets »** est un espace anonyme de rencontres, de jeux, d’éveil et d’échanges pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d’un adulte (parents, grands-parents). Des temps dédiés aux futurs parents sont également organisés. Les publics du RPE et du LAEP sont accueillis dans les mêmes locaux (Pôle Petite enfance Les COLIBRIS) sur des temps différents.
- **Une crèche associative “LES PETITS FILOUS”**, offrant une capacité de 40 places pour laquelle la priorité aux SORBERANS est exigée par la commune de Sorbiers. Le taux d’occupation réel en 2022 est de 73%, 64% en 2021 et 55% en 2020.
- **Une micro-crèche privée “PAS à PAS ”** proposant 12 places d’accueil, accueillant 17 enfants au total de 8 mois à 3.5 ans.
- **Crèche d’entreprise « LES GRABOTTES » sur La Talaudière**, gérée par la société People and Baby - Nombre de places agréées : 40 dont 4 berceaux réservés pour la Mairie de Sorbiers.
- **Un centre social « LOISO »** : Pour les 3/12 ans, les mercredis & les vacances scolaires sur 3 lieux d’accueil (Pôle petite enfance les Colibris, Ecole Hubert Reeves, Ecole Benoît Lauras) selon les périodes, il est proposé des temps d’apprentissage de la vie en collectivité où les enfants peuvent développer leur autonomie mais aussi la notion du vivre ensemble dans un cadre sécurisé.

La commune dispose également de 8 groupes scolaires dont 2 privés (maternelles et primaires : Ecole Hubert Reeves, Ecole Benoît Lauras, Ecole de la Côte, Ecole Barthélemy Magand, Ecole du Val Joly, Ecole Isabelle Pâtissier, Ecole privée Sainte Marie du Langonnand, Ecole privée Saint Isidore) chacun doté d’accueil périscolaire.

#### **5 – Nos partenaires**

Il nous est impossible de travailler seul et isolé ; de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types nous accompagnent au quotidien. C’est une démarche essentielle à l’inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

##### **Les partenaires institutionnels :**

- **Mairie de SORBIERS** : Accompagnement technique et financier. La mairie de Sorbiers nous met à disposition des locaux et les énergies nécessaires au fonctionnement ainsi qu’une subvention de fonctionnement (sur présentation d’un dossier complet de demande de subvention). Une convention annuelle d’objectifs et de moyens est signée entre la mairie de Sorbiers et l’association Les Petits Filous.

- **CAF** (Caisse des Allocations Familiales) : Accompagnement technique et financier. La structure a signé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (**PSU**). C’est un moyen de soutenir financièrement la structure ; en échange de quoi elle impose un taux de remplissage effectif des places d’accueil.

Depuis 2023, elle signe aussi une convention territoriale globale (**CTG**) qui permet de percevoir une subvention de fonctionnement auparavant versée à la commune de Sorbiers.

- **MSA** (Mutuelle sociale agricole) : Accompagnement financier. La structure a signé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (**PSU**). C'est un moyen de soutenir financièrement la structure pour les familles relevant du régime de sécurité sociale agricole.
- **PMI** (Protection Maternelle et Infantile) : Délivre l'agrément et assure le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants.
- Le **département de la LOIRE** : le département peut nous accompagner financièrement dans le cadre d'accueil spécifiques d'enfants.

#### **Nos autres partenaires :**

- **Médecin référent** : L'association a fait le choix de garder les services d'un médecin, malgré le arrêté du 31 Août 2021 (Référentiel national applicable aux EAJE). Le médecin référent, sous convention avec la structure, est un médecin en activité, ayant pour mission de travailler en collaboration avec l'équipe afin d'assurer la santé et le bon développement des enfants accueillis. Son rôle est d'être complémentaire de la PMI (Protection Maternelle Infantile) et de mettre en place : des mesures en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé, des protocoles d'actions dans les situations d'urgence en lien avec la directrice/ l'infirmière et d'organiser des conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence, de donner son avis pour éviction de la crèche ou son avis ponctuel suite à interrogation du référent santé de la structure..
- **Les Familles** : Nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de la réflexion de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du jeune enfant.
- **Les organismes de formation** pour permettre aux professionnels de suivre l'évolution des connaissances sur le développement du jeune enfant et des pratiques dans ce domaine, de se perfectionner et ainsi de développer les compétences professionnelles tout au long de leur carrière (par exemple par le biais de **journées pédagogiques** et de la formation continue).
- **Les autres structures EAJE** du secteur pour les professionnelles (directrice, infirmière, EJE ...) afin d'échanger, partager sur leur pratique.
- **Future médiathèque** de la commune par des échanges avec le service culture de la mairie pour lancer les bases d'un projet.
- **Intervenant extérieur** : par exemple une conteuse, qui fait découvrir aux enfants plusieurs album jeunesse chaque mois.
- **Le Centre social LOISO** : des rencontres entre les directions peuvent être organisées afin d'échanger sur nos pratiques et éventuellement de mutualiser nos achats, nos transports en cas de sortie.
- Différents **organismes sociaux** tels que : **ASE** (aide sociale à l'enfance), **EPV** (l'entraide Pierre Valdo), **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) : Ce sont des partenaires importants dans l'accompagnement de certaines familles prioritaire ou en situation de précarité pouvant être accueillies sur la structure.

## **6- Participation des familles à la vie de la structure et actions de soutien à la parentalité proposées**

- ✓ 3 Rendez-vous sont organisés avec la famille lors de l'inscription de leur enfant.
- ✓ Tout au long de l'année, l'association en collaboration avec l'ensemble du personnel pourra organiser des évènements (café-photos avant chaque vacances scolaires, ...).
- ✓ Une réunion de rentrée parents / association / professionnels est proposée en octobre chaque année.
- ✓ Les réseaux sociaux : Une page Facebook (Crèche Associative Les Petits Filous Sorbiers) et Instagram (petitsfiloussorbiers) ont été créées pour la structure afin de partager les moments forts des enfants dans leur quotidien.
- ✓ Un site internet : [www.creche-lespetitsfilous.fr](http://www.creche-lespetitsfilous.fr) est disponible pour consultation si besoin avec disponibilité des différents documents administratifs de l'association.
- ✓ Un affichage à l'intérieur de la structure est prévu pour :

- les informations internes à l'association (statuts, règlement intérieur, fournisseurs, réunions, décisions, ...),

- les informations internes à la vie de la crèche (les menus, en cas de maladies contagieuses, les sorties, informations médicales, ...),

- l'affichage des photos des enfants prises tout au long de l'année lors de leur journée, des activités ou des sorties.

- ✓ Une Assemblée Générale annuelle est organisée, où la présence de tous les parents est vivement souhaitée.
- ✓ La participation des parents à la vie de l'établissement s'effectue via les réunions de bureau, les réunions du conseil d'administration, les réunions de commissions en place, ....

## **7 – Le développement durable**

Pour réduire l'impact environnemental, protéger notre planète et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, des professionnels, nous souhaitons intégrer un espace dédié au développement durable en favorisant des actions concrètes vers une éco-responsabilité.

- Limiter la consommation d'eau et d'énergie (Les bâtiments sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage).
  - ➔ Adaptation de la température de chauffage de la structure (avec programmateur pour limiter le chauffage quand la crèche est fermée).
  - ➔ Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie.
  - ➔ Utilisation d'une méthode de nettoyage à faible consommation d'eau (ENJO – pulvérisateur)
  - ➔ Les enfants (sauf à ce jour, les enfants de la section Bébé) boivent l'eau du robinet tirée dans des pichets limitant l'emploi des bouteilles en plastique et de ce fait réduisant les déchets plastiques.
- Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets :
  - ➔ Le tri sélectif des déchets dans des poubelles dédiées permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.
  - ➔ La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de denrées alimentaires de nos fournisseurs et la quantité des plats élaborés et en valorisant les restes en le donnant aux animaux du personnel lorsque cela est possible.
  - ➔ La réduction des déchets passe aussi par l'achat de marchandises en conditionnement plus important pour limiter les déchets d'emballage (nourriture, fourniture de produit d'hygiène, ...).
  - ➔ Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives se développe. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Le déchet majeur des établissements petite enfance reste la couche, à l'heure actuelle aucune filière ne permet de valoriser ce déchet. Nous restons cependant attentifs aux innovations des industriels dans ce domaine.

- Le mobilier (si de nouveaux achats sont prévus alors l'équipe cherchera du mobilier fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des matériaux écoresponsables, des peintures et des vernis sans solvants (ECOLABEL)).
- La restauration : nous avons l'exigence de cuisiner les repas des enfants sur place par un personnel expérimenté (la cuisinière) pour mieux les éveiller aux goûts, aux textures, les emmener à la découverte des plats. Consommer responsable et durable, c'est favoriser les circuits courts et les entreprises qui prennent des engagements en matière de développement durable. L'association et l'équipe s'engagent donc dans cette démarche en réponse à la loi EGALIM, en favorisant les produits BIO ou labellisés (50% de produits durables dont 20% d'aliments BIO et 30% de labels et circuits courts) ainsi que les commerces de proximité.
- Le nettoyage & l'entretien des locaux : nous avons opté pour la méthode naturelle **ENJO** « seulement des fibres et de l'eau », qui exclut toute utilisation de produits d'entretien potentiellement à risque pour les enfants, les professionnel(le)s et l'environnement).
- Le nettoyage & l'entretien du linge : utilisation de lessive naturelle (savon de Marseille) et de produits naturels (vinaigre blanc et bicarbonate de sodium).
- Limitation du matériel à usage unique dans la mesure du possible.
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens :

Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (Paraben), dans les solvants...

L'association et l'équipe s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement : suppression de tous les produits contenant des perturbateurs endocriniens, produits d'entretien (aérosols), produits de soin (lingettes), ou dans l'alimentation (soja).

- ➔ Le mobilier sera fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des matériaux écoresponsables, des peintures et des vernis sans solvants (ECOLABEL).
- ➔ L'association et l'équipe remplace au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens (verre, verre trempé, porcelaine, inox,...).
- ➔ L'association et l'équipe acquiert davantage de jeux, jouets & fournitures fabriqués avec des matériaux naturels, écoresponsables (bois, tissus, cuirs, bioplastiques, ...).
- ➔ L'association et l'équipe restent en veille sur les couches plus respectueuses de la santé des enfants (par rapport à la qualité des matériaux entrant dans la composition des couches, et sur la fabrication écoresponsable des couches d'autre part, en tenant compte de leur impact environnemental).
- Eveiller à la nature et l'environnement :
  - ➔ En collaboration avec la mairie, une étude est en cours pour l'installation de végétaux dans la cour de manière à apporter de la fraîcheur aux enfants et aux personnels.
  - ➔ Des mini-potagers/ plantation en pots sont installés en saison par les professionnelles faisant participer les enfants aux activités de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin.
  - ➔ Une descente d'eau pluviale est accessible, pour récupérer l'eau de pluie. Cette eau servira à l'arrosage des plantations des enfants lors des activités de jardinage.
  - ➔ Cet éveil à la nature peut être complété par des sorties extérieures proposées aux enfants.

- Limiter notre consommation de papier :

La crèche basée sur des procédures administratives est un gros consommateur de papier. Des efforts ont été engagés pour réduire les impressions :

- envoi aux parents des factures par e-mail , des documents administratifs,... quand cela est possible,
  - privilégier le recto-verso, aussi dans les activités enfants sur papier
  - utiliser les anciens documents pour le brouillon,
  - Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches. L'association et l'équipe s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant le plus souvent aux échanges de courriers par mail avec les familles, ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels, les familles, les partenaires, les fournisseurs, les prestataires, les sous-traitants, les institutions, ....
- Développer l'économie circulaire et solidaire :
    - Partager et donner une deuxième vie aux matériels et fournitures petite enfance, c'est économiser les ressources de la planète, limiter la surconsommation tout en créant du lien social. Pour donner une deuxième vie aux objets et notamment au matériel de puériculture usagé ou inadéquate, obsolète en structure, nous revendons sur des sites spécialisés ou donnons à des associations accompagnant les plus démunis.
    - Nous avons fait le choix d'une banque écoresponsable (investit l'argent dans l'Economie Sociale et Solidaire et propose aux clients de partager les intérêts avec des associations de l'ESS) = **le CREDIT COOPERATIF.**
    - Nous avons fait le choix d'une Assurance qui à partir de 2023, reversera 10 % de ses bénéfices annuels à la préservation de la planète, ce qui équivaut à une somme de dix millions d'euros pour l'année à venir dans le cadre de sa stratégie CLIMAT = **la MAIF.**